



● ● ● ●  
**Procès-verbal**  
**Conseil Communautaire**  
**27 mai 2021**  
 Présidé par Jean-Yves Brenier

*Étaient présent(e)s*

Karim Améziane — Veyssillieu (à distance – arrivé au point 4)	Jérôme Grausi — Saint Romain de Jalionas
Richard Arnaud — Chozeau (à distance)	Sophie Guillaud-Pivot — Corbelin
Bernard Atavay — Montalieu-Vercieu	Bernard Carrier Salvador Redon (supp) — Saint-Hilaire de Brens
Sandrine Badie – Les Avenières Veyrins Thuellin (à distance - arrivée au point 3)	Azucena Hernandez — Crémieu
Thierry Bekhit— Saint Romain de Jalionas	Bernard Jarlaud — Morestel
Maurice Belantan — Vézeronce Curtin	Stéphane Lefevre — Courtenay (à distance)
Martine Bert — Vézeronce Curtin	Stéphanie Lienemann — Villemoirieu (à distance)
Aurélien Blanc — Saint Marcel Bel Accueil	Frédérique Luzet — Saint-Victor de Morestel
Alexandre Bolleau — Sermérieu	Annick Merle — Frontonas (à distance)
Olivier Bonnard — Creys-Mépieu	Éric Morel — Trept
Jean-Yves Brenier — Leyrieu	Léon-Paul Morgue — Vernas
Lucette Brissaud — Tignieu Jameyzieu	Alain Moyne-Bressand — Crémieu
Jean-Yves Cado — Chamagnieu	Tristan Pain – Les Avenières Veyrins Thuellin
Bernard Castilla — Les Avenières Veyrins Thuellin	Nathalie Péju — Porcieu-Amblagnieu (à distance)
Rémi Chatelat — Frontonas (à distance)	Didier Pilon — Dizimieu (arrivé au point 2)
Nora Chebbi — Annoisin Chatelans	Gilbert Pommet — Tignieu Jameyzieu
Dominique Desamy — Vézeronce-Curtin	Annie Pourtier — Le Bouchage
Christiane Drevet – Montalieu-Vercieu	Joseph Quiles — Optevoz (à distance)
Alexandre Drogoz — Saint-Chef	Camille Regnier — Vignieu
Luc Foissier — Soleymieu (à distance)	Philippe Reynaud — Tignieu Jameyzieu (à distance)
Christian Franzoi — Vénérieu (à distance)	Simone Salas — Les Avenières Veyrins Thuellin
Youri Garcia — Les Avenières Veyrins Thuellin	Maria Sandrin — Arandon-Passins (à distance – arrivée au point 3)
Frédéric Géhin — Corbelin	Jean-Louis Sbaffe — Tignieu-Jameyzieu
Nicole Genin — Saint Sorlin de Morestel	Nicole Sitruk — Les Avenières Veyrins Thuellin
Corinne Georges – Saint Romain de Jalionas	Éric Sucillon — Moras
Grégory Gibbons — Panossas (à distance)	Stéphanie Tavernese Roche — La Balme les Grottes
Christian Giroud – Montalieu-Vercieu	Éric Teruel — Parmillieu
Frédéric Gonzalez — Bouvesse Quirieu	Denis Thollon – Saint Baudille de la Tour (à distance)
Sylvain Granger — Brangues	Frédéric Vial — Morestel

**Ont donné pouvoir :**

*Christelle Chieze donne pouvoir à Jean-Yves Brenier  
Cécile Dugourd donne pouvoir à Gilbert Pomet  
Anne-Isabelle Erbs donne pouvoir à Alexandre Drogoz  
Éric Gilbert donne pouvoir à Éric Teruel  
Estelle Keller donne pouvoir à Bernard Jarlaud  
Marie-Lise Perrin donne pouvoir à Bernard Jarlaud  
Yvon Pilon donne pouvoir à Didier Pilon (arrivé au point 2)  
Jean-Yves Roux donne pouvoir à Maurice Belantan  
Francis Spitzner donne pouvoir à Frédéric Vial*

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :**

Raymond Contassot — Salagnon	Hervé Courtejaire — Charette
Nathan Gomes – Tignieu-Jamezieu	David Emeraud - Montcarra
Jean-Pierre Marcel — Hières-sur-Amby	
Thierry Lagrange – Les Avenières Veyrins Thuellin	

*La séance est ouverte.*

En amont du conseil communautaire, le président souhaite rendre hommage à Daniel Michoud, qui nous a quitté la semaine dernière. Une cérémonie civile émouvante s'est tenue le samedi 22 mai 2021.

*L'assemblée procède à une minute de silence.*

Nicole Sitruk prend la parole pour évoquer la disparition de Daniel Michoud : « *Dans cette assemblée, il y a ceux qui connaissaient bien Daniel, ceux qui l'appréciaient, ceux qui n'étaient pas forcément d'accord avec lui et ceux qui ne l'avaient jamais côtoyé. C'est peut-être à ces derniers que j'aimerais le plus m'adresser. Il a mené, avec beaucoup de courage, son combat contre la maladie. Mais ce que je souhaiterais surtout que l'on retienne, c'est combien sa vie consacrée à l'action publique a été riche et palpitante. Daniel Michoud était un homme comme tous les autres, avec ses défauts et ses travers. Mais, toutes ses qualités et sa façon d'être au monde faisaient de lui un homme rare, mais vraiment. Il était de ceux qui savent dessiner un chemin, fixer un cap, fédérer autour de lui pour atteindre un but. C'était un homme simple et accessible, loyal et droit, intelligent, toujours à l'écoute et parfois drôle. Il avait un attachement viscéral aux valeurs de justice et d'équité. Pour tout ce qu'il faisait, tout le temps, il se posait toujours la question : "Est-ce juste ? Est-ce équitable ?" Il donnait spontanément sa confiance, mais, gare à ceux qui la trahissaient. Je pourrais vous parler pendant des heures et des heures de qui il était, de ce qu'il a apporté à sa commune, à son équipe, à moi. Mais, nous avons un conseil communautaire à assurer et je vais plutôt me concentrer sur ce qu'il aurait aimé que je vous dise. Daniel Michoud avait une vision de l'organisation territoriale dans laquelle la commune tenait une place primordiale, car c'est l'échelon le plus proche et le plus indispensable aux citoyens. Pour que la commune puisse jouer son rôle et assurer ses compétences, elle doit disposer d'une taille suffisante. C'est pourquoi il était un fervent partisan des communes nouvelles. C'est la raison pour laquelle il n'a pas hésité, au début du mandat précédent, à tout mettre en œuvre pour mener à bien la création des Avenières-Veyrins-Thuellin, qui a permis de développer, de renforcer et de moderniser les moyens consacrés aux services de sa population, cela, bien sûr, avec Gérard Guicherd. Daniel souhaitait que soit amorcée une réelle réflexion sur les places respectives de la communauté de communes et des communes au sein du bloc communal. Il n'était pas opposé au transfert de compétences, comme dernièrement, le transfert de la compétence mobilité. Il a toutefois affirmé qu'il resterait vigilant à ce que les communes ne soient pas vidées de leur substance. Il avait rappelé cela en son temps et, en toute transparence, au président sortant, Olivier Bonnard et au président nouvellement élu, Jean-Yves Brenier. Dès la prise de fonction de ce dernier, il lui avait dit qu'il s'opposerait à tout nouveau transfert de la commune vers la communauté de communes, à l'exception, bien entendu de ce que la loi imposerait. Les élus des Avenières-Veyrins-Thuellin ou, en tout cas, leur majorité, partagent cette vision clairvoyante, juste et cohérente. Honorer sa mémoire, c'est perpétuer son action, poursuivre son engagement au profit de son territoire et faire nôtres les valeurs qu'il portait haut. Il va vraiment beaucoup nous manquer dans la commune. »*

Le président confirme que Daniel Michoud va beaucoup manquer au territoire. Et, malgré les difficultés, la continuité du service public implique d'agir rapidement : l'État demande l'élection d'un maire sous quinzaine, soit le 2 juin 2021.

Le président souhaite la bienvenue à Tristan Pain en tant que nouveau conseiller communautaire des Avenières-Veyrins-Thuellin.

Le président annonce que des affiches des festivals du Solstice et de l'Isle en Scène ont été disposées à vos places pour diffusion. La billetterie en ligne devrait ouvrir dès le 28 mai 2021.

Enfin, il fait le point sur les recrutements au sein de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD). Ils sont en cours pour le responsable finances, le chef de projet « Petites villes de demain », le directeur de l'urbanisme et du foncier, le gestionnaire de facturation eau et assainissement et l'assistant administratif « mobile » pour le service remplacement.

*Le président procède à l'appel. Frédéric Géhin est désigné secrétaire de séance.*

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 29 avril 2021**

En l'absence d'observation, le président propose d'approuver le compte-rendu.

**● Le conseil communautaire approuve le compte-rendu de la séance du 29 avril 2021 à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**1. Procès-verbal de mise à disposition des biens et moyens nécessaires à l'exercice de la compétence petite enfance par la commune de Morestel à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné**

M. Blanc précise qu'il est question de la crèche Les Titous de Morestel. La communauté de communes exerce la compétence petite enfance, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le but est de formaliser la mise à disposition et le transfert des biens et moyens de ce service par le biais d'un procès-verbal.

Cette délibération s'appuie sur les dispositions des articles L1321-1 et L1321-2 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), tout comme la délibération suivante. L'article L1331-1 consiste au transfert d'une compétence qui entraîne, de plein droit, la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire, des biens meubles et immeubles utilisés à date de ce transfert pour l'exercice de cette compétence. L'article L1321-2 indique que, lorsque la collectivité antérieurement compétente était propriétaire des biens, elle doit remettre ces biens à titre gratuit. La collectivité bénéficiaire assume les obligations du propriétaire. Elle possède donc les pouvoirs de gestion. Pour compléter, l'article L5211-4-1 mentionne les modalités en matière de transfert de personnel et correspond à l'article 10 du procès-verbal.

Le président se réfère à l'article 16 stipulant que les dispositions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour rappeler qu'il s'agit d'une régularisation d'une situation existante.

- **Le conseil communautaire approuve le procès-verbal actant du transfert des biens et moyens et autorise le président à signer ce dernier, à l'unanimité des membres présents et représentés (61 voix).**

*Arrivée de Didier Pilon.*

- **2. Procès-verbal de mise à disposition des biens et moyens nécessaires à l'exercice de la compétence promotion touristique par la commune de Morestel à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné**

M. Blanc explique que cette délibération de régularisation repose sur les mêmes dispositions que la précédente, pour la compétence liée à l'office de tourisme, exercée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. À noter qu'il n'y a pas de transfert de personnel.

- **Le conseil communautaire approuve le procès-verbal actant du transfert des biens et moyens et autorise le président à signer ce dernier, à l'unanimité des membres présents et représentés (63 voix).**

*Arrivée de Maria Sandrin (à distance) et de Sandrine Badie (à distance).*

Mme Luzet fait ensuite un point sur le réaménagement du Bureau d'Information Touristique (BIT) de Morestel à l'appui d'un audit réalisé début 2021. Il est prévu de créer des zones back-office pour que les agents puissent travailler hors accueil des touristes et pour répondre aux nouvelles formes d'accueil. De plus, de nouvelles activités sont en développement dans la zone boutique. Les travaux sur le BIT de Morestel sont achevés et le résultat est très satisfaisant. Le réaménagement du bureau de Saint-Chef est planifié à partir de mi-juin 2021. Puis, les travaux se poursuivront en 2022 pour le BIT de Crémieu et en 2023, pour celui des Avenières Veyrins Thuellin.

**3. Résiliation du marché d'entretien des bâtiments communautaires – Lot 1 site communautaire de Villemoirieu**

M. Blanc rappelle que ce marché a été notifié à l'entreprise Optiprope de Moras, le 29 janvier 2020, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il était reconductible trois fois un an soit quatre ans au total.

Depuis 2020, le site de Villemoirieu est fermé pour raison sanitaire. Le projet de réaménagement du site en tiers lieu est en cours. Il est donc proposé de résilier le marché d'entretien pour motif d'intérêt général. Le montant annuel du marché était de 15 061,68 euros. Le montant perçu sans réalisation de prestation de janvier à mai 2021 est retiré (6 275,20 euros). Il reste alors 8 785,98 euros à partir desquels il est nécessaire de calculer 5 % d'indemnité de résiliation, pour arriver à 439,30 euros, additionnés au préjudice de 3 401,79 euros. Ainsi, pour résilier ce marché, le coût s'élève à 3 841,08 euros.

**Le conseil communautaire approuve la résiliation du marché et accepte le décompte et l'indemnité de résiliation à verser au titulaire, à l'unanimité des membres présents et représentés (65 voix).**

*Arrivée de Karim Améziane.*

#### **4. Une création de poste liée à une opportunité : conseiller numérique**

Dans le cadre du plan de relance, initié par l'État, le but est de lutter contre la fracture numérique en démocratisant l'usage du numérique et réduire les inégalités dans la maîtrise des outils numériques. Actuellement, près de 13 millions de Français sont concernés. L'illectronisme touche particulièrement les populations les plus fragiles et en milieu rural. La dématérialisation des services publics vise à faciliter l'accès aux démarches administratives pour une majorité d'utilisateurs, mais peut aussi avoir pour effet d'augmenter la fracture numérique et éloigner des citoyens de leurs services publics.

M. Blanc explique que cette création de poste répond donc à une opportunité, mais surtout à des besoins. Il s'agit d'un poste non permanent à temps plein sous contrat de projet de deux ans, éventuellement reconductible avec un financement de l'État, à hauteur de 50 000 euros pour les deux années. L'objectif de ce conseiller numérique sera d'accompagner les habitants dans leur usage du numérique dans leur quotidien. M. Blanc souligne l'intérêt de cette mission qui bénéficiera à toutes les communes de la communauté de communes.

Mme Chebbi pense que l'Espace France Services va pouvoir donner des pistes aux personnes qui en auront la nécessité et le conseiller numérique en sera un véritable acteur.

M. Drogoz remarque que l'inclusion numérique a d'ailleurs été abordée par de nombreux élus lors de leur élection dans les conseils municipaux, il y a un an. Les grandes communes ont effectivement la possibilité de proposer des services développés et intégrés, les plus petites communes, un peu moins. Cette dynamique de l'État est donc l'occasion pour les communes d'envisager des actions, des outils en collaboration avec le département ou encore la mission locale, pour permettre de réduire cette fracture numérique.

Le président ajoute que le constat de l'éloignement des personnes les plus fragiles a été très net, lors de la campagne de vaccination. D'ailleurs, les conférences vaccinales ont permis la mobilisation des CCAS pour aider à l'inscription des personnes ayant des difficultés pour s'inscrire sur Internet pour la vaccination.

Mme Hernandez souhaiterait savoir sous quelle forme le conseiller numérique mettra en place les actions. De plus, une seule personne lui semble peu, au vu des besoins sur le terrain.

M. Blanc répond que cet agent se tiendra à disposition des citoyens du territoire, au sein de l'Espace France Service (EFS). Des actions seront mises en place afin qu'il puisse également se déplacer dans les communes. Il précise que le reste à charge est évalué à 10 000 euros sur les deux années de contrat. Enfin, il accorde que la crise sanitaire a mis en lumière un grand nombre de difficultés d'accès au numérique. Le recrutement d'une personne ne sera peut-être pas suffisant, mais c'est un bon début.

M. Garcia comprend que ce poste vise à répondre à un besoin plus qu'à une opportunité. Cela le choque moins dans ce sens, parce qu'il n'est pas toujours nécessaire de recruter pour des opportunités.

M. Vial le confirme. L'idée n'est pas non plus que la communauté de communes prenne en charge tout ce qui relève de l'inclusion numérique. C'est un travail en collaboration avec les communes, au plus proche des habitants, afin de proposer des outils novateurs.

M. Blanc précise que l'utilisation du terme « opportunité » est faite pour les postes créés dont l'investissement est moindre par la collectivité.

Le président ajoute que ce vocabulaire a été adopté à la suite des débats, notamment au niveau budgétaire, afin d'identifier les typologies de créations de postes présentées en conseil communautaire. Effectivement, il accorde que ce n'est pas parce qu'il y a une opportunité qu'il doit y avoir une création de poste.

M. Moyne-Bressand se félicite sur le principe de ce service. Néanmoins, comme la communauté de communes rassemble 47 communes, il apparaît difficile pour ce conseiller numérique d'apporter son aide de manière efficace. Il se demande alors, puisque le territoire dispose de deux EFS, si cet agent pourrait assurer des permanences lors de jours définis, dans chacune des communes. Cela éviterait une perte de temps liée aux déplacements d'une commune à l'autre.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 27/05/2021 – Approuvé en conseil communautaire le 24/06/2021 à l'unanimité  
Mme Chebbi informe qu'au sein de ces EFS, des agents répondent en très grande partie, à ce type de besoins. Ce conseiller numérique permettra d'aller plus loin et d'apporter un accompagnement plus fin.

Mme Drevet témoigne de l'existence de ce type de service au sein de certaines communes, notamment à Montalieu-Vercieu. Aussi, elle pense et espère que ce conseiller numérique ne sera pas sollicité par les communes déjà pourvues. En outre, elle voit l'intérêt de la présence de ce conseiller numérique dans son itinérance, car les personnes fragiles souffrent souvent de difficultés de mobilité.

M. Bonnard rejoint la remarque de M. Garcia quant à l'attention portée au vocabulaire employé. Par ailleurs, un point le gêne toujours en ce qui concerne le fonctionnement de l'État qui mène une sorte de double jeu. Depuis des années, ce dernier se désengage des territoires ruraux tout en créant des dispositifs qui engagent les collectivités territoriales. Puis, il est le premier à faire remarquer que ce sont les collectivités locales qui embauchent. En l'occurrence, il aurait préféré de l'État qu'il déclare vouloir renforcer les EFS en abondant la somme de 50 000 euros afin de développer le numérique. D'autant que ce montant est loin de compenser les services de l'État qui quittent le territoire. D'ici deux ans, ce poste sera encore moins financé par l'État, malgré le besoin qui persistera. Cette situation est subie par la communauté de communes, mais il faut souligner ce manque de pérennité provenant de l'État qui est regrettable.

Le président partage cette opinion pour partie. Sur le fait de signaler à l'État que la communauté de communes se substitue parfois à lui et qu'elle a besoin de moyens, le président déclare avoir récemment interpellé Mme Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, lors de son passage à Crémieu, notamment en ce qui concerne les aides pour les Espaces France Services. En effet, pour la création d'un poste dans un EFS, l'aide est seulement de 30 000 euros alors que c'est un réel besoin. Les rencontres régulières avec la sous-préfète permettent d'évoquer ces sujets.

- ***Le conseil communautaire approuve la création d'un poste non permanent, à temps complet, à pourvoir par un agent en contrat de projet afin de mettre en œuvre le projet de développement numérique, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).***

## **INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **5. Avenant n° 2 aux marchés de travaux relatifs au siège communautaire — Évolution du projet**

M. Vial rappelle que le marché a été confié au bureau d'études Espacio pour la construction du siège communautaire à Arandon-Passins. Il était prévu la réhabilitation complète de l'ensemble immobilier avec une extension de 310 m<sup>2</sup>. Il était également prévu de conserver un espace de 285 m<sup>2</sup> dédié à la future salle communautaire. Or, il s'est avéré que cette surface n'était pas suffisante d'autant que l'effectif de la communauté de communes a augmenté. Il a donc été décidé d'opter pour des bureaux et un tiers lieu. Un comité de travail composé d'élus et d'agents a confirmé ce projet.

L'avenant proposé permet d'actualiser l'aménagement de cet espace. Le montant est de 112 388,27 euros TTC soit environ 3 % du marché initial. M. Vial précise que l'aménagement de cet espace en une salle de conseil aurait représenté un coût bien plus élevé.

Puis, il présente un point d'avancement des travaux. Des difficultés peuvent toujours survenir lors de cette phase de finalisation, mais il veille au bon travail des entreprises sur place et, pour l'instant, les délais sont respectés. La remise des clés devrait avoir lieu fin juillet 2021.

- ***Le conseil communautaire autorise le président, ou son représentant, à signer les avenants n° 2 aux marchés de travaux du siège communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).***

### **6. Structuration de la compétence touristique et mise en conformité des tarifs et des catégories taxe de séjour des Balcons du Dauphiné**

Le tourisme étant l'un des axes forts du développement du territoire pour ce mandat, Mme Luzet explique qu'un travail porte sur le déploiement de la stratégie touristique des Balcons du Dauphiné, depuis

Procès-verbal — Conseil communautaire du 27/05/2021 – Approuvé en conseil communautaire le 24/06/2021 à l'unanimité l'automne 2020, à l'appui du Schéma Local de Développement Touristique (SLDT). Elle rappelle que ce document avait été élaboré en amont de la fusion des trois communautés de communes. La réflexion porte surtout sur la valorisation touristique et les conséquences directes en matière de retombées économiques. Pour cette raison, le service tourisme a été adjoint à celui du développement économique sous la direction de Coralie Marcelo, depuis avril 2021.

Mme Luzet rappelle qu'en 2017, la promotion du tourisme est devenue compétence intercommunale, sous l'impulsion de la loi NOTRe. Le conseil communautaire s'est alors prononcé en faveur de la création d'un office de tourisme communautaire sous forme d'EPIC. Les offices de tourisme associatifs et communaux de Morestel, Crémieu, les Avenières Veyrins Thuellin et Saint-Chef sont alors devenus des Bureaux d'Informations Touristiques. Cette compétence tourisme couvre les missions obligatoires que sont l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique et la communication, la coordination du réseau des partenaires touristiques locaux. Une mission facultative est également assurée pour la commercialisation et la vente de produits touristiques.

L'EPIC est administré par un comité directeur composé de 18 élus communautaires et communaux et de 14 professionnels du tourisme répartis en 7 sept collèges. Ce comité se réunit mensuellement pour délibérer sur les sujets en lien avec les missions précitées et pour élaborer des pistes de développement stratégique de la promotion touristique, de l'accueil et de la commercialisation. Mme Luzet en profite pour partager sa grande satisfaction au vu de l'implication des membres du comité.

Par ailleurs, la communauté de communes porte des investissements importants pour la ViaRhôna, la Voie Verte et l'aménagement des étangs de la Serre. Jusqu'à présent, il s'agissait de réaliser et d'entretenir ces équipements, dans le cadre de la gestion du patrimoine communautaire. Désormais, il convient d'aller plus loin, dans un but économique, mais aussi pour que ces structures participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à l'attractivité du territoire. L'ambition consiste aussi à mettre en place de nouvelles actions comme la réactivation du label « Pays d'art et d'histoire », la mise en tourisme de la ViaRhôna en participant au tronçon Lyon-Léman, la mise en place de services participant au confort d'usage, le maillage avec le territoire et la valorisation des étangs et des espaces naturels. C'est un virage important pour le tourisme dans un souci évident d'optimisation des moyens, de mutualisation des compétences et de simplification.

Deux scénarii ont été étudiés par les équipes pour répondre aux enjeux et à la mise en œuvre de cette stratégie :

- Créer un service tourisme pour porter spécifiquement les dossiers stratégiques et structurants qui ne concerneraient pas la promotion, la commercialisation ou l'accueil. Il s'attacherait à porter les questions d'investissement et travaillerait en collaboration avec l'EPIC, de façon indépendante. Ce scénario pourrait entraîner la dilution de l'action publique envers le tourisme qui serait alors géré par deux entités. Il nécessiterait également de renforcer les ressources humaines de l'intercommunalité.
- Faire de l'EPIC le bras armé de la collectivité pour porter toutes les questions liées au tourisme. Cela nécessiterait un renforcement du lien direct entre l'EPIC et la communauté de communes, afin d'optimiser les ressources et mener une action coordonnée. Ce scénario permettrait d'unifier l'intervention publique tout en y associant les socioprofessionnels. Il nécessite néanmoins la formalisation d'un lien avec l'EPIC qui va bien au-delà de la subvention allouée par les Balcons du Dauphiné.

Il est proposé d'adopter le second scénario. Ainsi, dans un premier temps, pour le mettre en œuvre, la directrice du développement économique et touristique des Balcons du Dauphiné deviendrait également directrice de l'EPIC. Le sujet a été abordé lors du dernier comité directeur et les membres présents ont donné leur accord à l'unanimité. Par ailleurs, le contrat du directeur actuel se termine en septembre 2021 et il n'a pas souhaité renouveler son engagement. Il est opportun de réorganiser l'exercice de la compétence tourisme pour un fonctionnement plus imbriqué entre l'EPIC et la communauté de communes. À noter que, dans cette configuration, la compétence tourisme communautaire pourra bénéficier de tous les services supports de l'intercommunalité (finances, ressources humaines, communication, informatique et technique).

La directrice du développement touristique des Balcons du Dauphiné pourrait être mise à disposition à hauteur de 50 % de son temps pour des fonctions de direction de l'EPIC, les modalités seraient fixées par une convention. Parallèlement, le directeur actuel de l'office de tourisme sera remplacé par un responsable de l'EPIC chargé de la gestion quotidienne, de la gestion de l'équipe et de l'animation du réseau des socioprofessionnels.

En ce qui concerne la taxe de séjour, appliquée depuis le 1er janvier 2019 sur le territoire intercommunal, Mme Luzet rappelle les critères qui seront maintenus : elle est perçue au réel par toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux dès lors que les personnes n'y sont pas domiciliées, sur l'ensemble des communes du territoire. Elle est supportée par le visiteur et son produit est intégralement utilisé pour le



Procès-verbal — Conseil communautaire du 27/05/2021 – Approuvé en conseil communautaire le 24/06/2021 à l'unanimité développement touristique du territoire. Cependant, des modifications inhérentes à des évolutions nationales sont intervenues, avec la création d'une nouvelle catégorie (auberges collectives) et un nouveau calcul du plafond pour les hébergements non classés. Il convient donc de mettre à jour la grille applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est également proposé au conseil communautaire que la taxe de séjour soit intégralement reversée à l'EPIC qui portera donc la compétence tourisme.

● **Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix), acte l'organisation de la compétence touristique proposée et modifie l'état des postes en conséquence. Il approuve également la modification sur la grille de catégories et de tarifs de la taxe de séjour applicable au 1er janvier 2022 qui sera intégralement reversée à l'EPIC.**

Le président présente ensuite la liste des décisions prises par lui-même et par le bureau, du 01/04/2021 au 31/04/2021, dans le cadre de leurs délégations, pour le pôle Ingénierie et développement territorial et pour le pôle Environnement — transition écologique — cycles de l'eau.

M. Bonnard est surpris de l'intervention sur le sentier botanique de Charray puisqu'il n'entre plus dans le champ de compétence de la communauté de communes, depuis la fusion.

Le président explique qu'il s'agit d'une action volontariste et non pas simplement de régler les factures de la commune.

Il rappelle que lors de son mandat précédent, M. Bonnard a lancé une étude portant sur une refonte des sentiers de randonnée. Dans ce diagnostic, qui sera présenté dès que possible, il apparaît que ce sentier est stratégique et ressort comme étant d'intérêt important pour le territoire. Sur le fond, effectivement, le sentier a été rétrocedé mais il n'y a eu aucun transfert financier à la commune de Vézeronce-Curtin pour l'entretien de ce dernier. À ce propos le Président rappelle le mécanisme de transfert de compétence et de charge : lorsqu'il y a un transfert de compétence, la loi prévoit que, nécessairement les moyens de l'entretien soient rendus à la commune. En l'espèce, cela n'a pas été le cas. Par conséquent, il a été décidé, de raison, d'entretenir ce sentier pour assurer une continuité dans les circuits de randonnée. Et, à l'issue du diagnostic, ce sujet sera traité.

M. Bonnard est curieux de prendre connaissance du rapport de la CLECT de l'époque.

M. Belantan, maire de Vézeronce-Curtin, confirme qu'il y a bien eu rétrocession de ce sentier à la commune, sans transfert de charges. Ce transfert de charges avait été évalué à un montant approximatif entre 8 000 et 9 000 euros, mais il se souvient qu'Olivier Bonnard avait qualifié cela « d'oubli de la communauté de communes ». Enfin, il rappelle qu'il avait dit que Vézeronce-Curtin n'avait pas vocation à assumer seule l'entretien du sentier, puisque ce sont les habitants de tout le territoire qui en bénéficient.

M. Thollon s'interroge alors sur le contenu du patrimoine communautaire. Par exemple, il aimerait des renseignements sur la Maison Morel aux Avenières.

M. Vial indique que la Maison Morel est en cours de travaux dans le but d'être louée par un médecin qui va s'installer sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin. Plus largement, une liste du patrimoine communautaire sera établie et transmise aux conseillers communautaires.

M. Thollon a compris que l'acquisition de la maison Morel venait en prévision de l'agrandissement d'une entreprise, ce qui explique que l'entretien soit géré par la communauté de communes.

M. Vial confirme et précise qu'il s'agit de l'entreprise Hexcel Reinforcements.

Enfin, M. Thollon demande à vérifier que l'entretien du chauffage et de la climatisation de la Maison de santé de Montalieu-Vercieu coûte bien près de 4 000 euros, car ce montant lui paraît excessif.

M. Bonnard informe de l'existence d'atlas de la SAFER sur le patrimoine non bâti.

Ensuite, il aimerait en savoir plus sur l'action menée par l'AGEDEN avec laquelle une convention d'objectifs a été signée pour 72 000 euros.

M. Gehin explique qu'il s'agit de la mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) par le service info énergies (accueil téléphonique et permanence en EFS) et par l'accompagnement des particuliers et des professionnels locaux à la rénovation. Prochainement, une convention avec le département permettra à ce dernier de reverser les subventions de la région. Christian Coigné, vice-président du département en charge de l'habitat, a donné des assurances en ce sens. Finalement, le reste à charge est donc plus proche de 20 000 euros.



Le président avoue que le sujet du SPPEH a longuement été abordé au regard de sa complexité. Il a été nécessaire de clarifier les choses, notamment grâce à Christian Coigné. Mais, la mise en place de ce service public obligatoire est effective depuis janvier 2021.

### Questions diverses

M. Pomet souhaite sensibiliser sur l'importance de la gestion des risques. En effet, il a suivi la formation proposée par l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des eaux de la Bourbre (ÉPAGE) relative au Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cette formation de qualité est assurée par le SDIS de l'Isère et fait lien avec la GEMAPI. Il a également assisté à une journée de formation très intéressante, auprès de l'Institut des Risques Majeurs (IRMA). Finalement, il retient que ce n'est pas écrire un PCS qui est le plus important, mais c'est de le mettre en situation. Le SDIS mettait ainsi en garde sur ce qui s'avère le plus difficile, la mise à l'abri des animaux.

Le président n'a pas eu l'information, mais il la fera suivre. Il souligne l'importance des PCS, obligatoires pour toutes les communes. Il note par ailleurs que la commune de Tignieu-Jamezieu est préoccupée par la question des animaux.

Le président communique par ailleurs le planning des prochains comités de travail. Comme déjà expliqué, la crise sanitaire induit le fait que ces comités se regroupent désormais, pour se tenir avant l'été. Le présentiel sera favorisé et les inscriptions sont ouvertes.

Il communique également la publication du deuxième magazine « Vivre aux Balcons », spécial budget. La prochaine édition est prévue pour l'automne 2021.

Mme Pourtier rappelle les dates du festival du Solstice de Brangues, dont la soirée d'ouverture aura lieu le 18 juin 2021 avec Judith Henry et Julie Gayet, et du festival de l'Isle en Scène qui débutera le 3 juillet 2021 avec en autres André Manoukian. Ce sont des événements culturels dimensionnés et attendus par le public.

Le président termine en rappelant trois rendez-vous :

- **Mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 à 18 h à Courtenay** : information relative à l'organisation des élections départementales et régionales ;
- **Jeudi 3 juin 2021** : conférence des maires sur le CRTE, en présentiel à Vézeronce-Curtin ;
- **Jeudi 24 juin 2021** : conseil communautaire à la salle de l'amitié à Morestel

Il remercie les participants et clôt la séance.

***La séance est levée à 19 h 30.***